



Pensez à indiquer :

- La longueur totale de la façade (ici 16 mètres)
- La longueur de chaque partie à percer ainsi que la longueur totale des parties à percer (ici $4\text{m} + 1.80\text{m} + 3\text{m} = 8.80\text{mètres}$)

ATTENTION notamment :

- Seuls les trottoirs de plus de 1,40 mètre de large sont acceptés afin de ne pas gêner la circulation des personnes.
- Eviter les morcellements
- Prendre en compte les ouvertures (portes, portail, fenêtres, garages)
- Laisser libres les gouttières, regards d'écoulement des eaux, regards d'aération de cave, boîtiers Enedis / GRDF, colonnes sèches pour les pompiers...